

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No.: 30

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RELEASE: LE 9 MARS 1982

LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA REPRISE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, annonce que la délégation canadienne à la Onzième session de la Troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer, qui se tient à New York du 8 mars au 30 avril, sera dirigée par J. Alan Beesly, c.r., Ambassadeur du Canada auprès de la Conférence.

Cette session devrait être la dernière session de négociation de la Conférence. La Dixième session avait marqué le pas pendant que les Américains réexaminaient les résultats des négociations. Le Président Reagan a maintenant annoncé que son pays ne se retirera pas de la Conférence, mais qu'il tentera d'obtenir certaines modifications au projet de Convention sur le droit de la mer, notamment les articles du projet concernant l'exploitation des grands fonds marins.

Le Canada est heureux que les États-Unis soient revenus à la table de négociation et que le Président Reagan ait spécifiquement accepté le processus multilatéral d'élaboration des traités comme étant le meilleur moyen de régler les problèmes liés au droit de la mer. Le Canada a par ailleurs encouragé les États-Unis à mettre de l'avant des propositions réalistes de modification du projet de Convention qui ne bouleverseraient pas les ententes intervenues sur des points fondamentaux au cours des neuf années de négociations.

M. MacGuiçan a fait remarquer que le Canada insiste depuis de nombreuses années sur l'importance d'une Convention globale et universelle sur le droit de la mer. Le succès de la Conférence est important pour le Canada, non seulement pour protéger ses intérêts de grand état côtier doté d'un large plateau continental, mais aussi dans la perspective plus vaste de la paix et de la sécurité sur les océans.

La délégation canadienne oeuvrera activement en vue de conclure les négociations à la Onzième session de sorte que la Convention puisse être effectivement ouverte à la signature en septembre à Caracas.